

La relation éducative en Prévention Spécialisée

Je vais transmettre dans cet écrit mon regard de stagiaire en formation d'éducateur spécialisé sur la relation éducative en Prévention Spécialisée. J'ai effectué mon stage à responsabilité en Prévention Spécialisée car ce type d'intervention auprès des jeunes m'attirait particulièrement par les témoignages que j'avais pu en avoir, malgré quelques appréhensions et représentations. Ce choix d'une expérience professionnelle dans cette structure était aussi le fruit de ma curiosité à saisir la position de l'éducateur spécialisé confronté aux contraintes de la libre adhésion et du non-mandat.

De plus, mes questionnements étaient nombreux. J'avais passé mes deux premiers stages dans des établissements dits protégés. Je connaissais leur fonctionnement et leurs murs me rassuraient. J'ai besoin d'un cadre en général, aussi bien symbolique que physique. Comment allait se dessiner ce cadre en Prévention Spécialisée ? Comment s'exerce la pratique éducative sans enceinte murale, sans mandat et par une libre adhésion ? Comment se déroulent les premières rencontres et comment évoluent-elles en relations éducatives ? Plus précisément, à partir de quel moment peut-on dire qu'une relation est éducative en Prévention Spécialisée ? En réalité, l'envie de faire mon stage en Prévention Spécialisée était liée chez moi au besoin de savoir si je pouvais me penser dans ce cadre particulier en qualité de futur professionnel. D'autres questions ont émergé lors de mon stage. Pourquoi la relation de confiance se met-elle ou ne se met-elle pas en place ? Quel est le désir de l'autre d'entrer en relation avec moi, en tant que personne et stagiaire éducateur spécialisé ?...

Je vais tenter ici de rendre visible et lisible l'évolution de mon action éducative en tant que stagiaire durant une année passée au sein d'un quartier en tant qu'éducateur de rue, en prenant l'exemple d'un suivi éducatif que j'ai mené. Mais avant, interrogeons-nous sur ce que peut être la relation éducative, l'action éducative, et en quoi est-elle spécifique en Prévention Spécialisée.

Guillaume Bonnet
Éducateur spécialisé

Guillaume Bonnet est l'auteur de « Regard sur la Prévention Spécialisée », Paris, L'Harmattan, 2002.

I - QU'EST-CE QUE LA RELATION ÉDUCATIVE, L'ACTION ÉDUCATIVE ?

Si l'on utilise le terme de relation éducative, on considère alors la rencontre entre deux personnes. Il y a donc un échange, un vécu commun, une histoire partagée. C'est ce que l'on appelle la relation intersubjective (entre deux sujets). Du point de vue de l'éducatif, elle tend à faire évoluer l'autre (voire les deux) dans un système propre, à le rendre plus autonome en s'inscrivant dans la société avec ses normes et ses valeurs. Le but est donc ici d'aider l'autre à exprimer ses ressentis de façon socialisée.

Penchons-nous plus précisément sur le terme « Éduquer » qui est trop souvent utilisé sans en connaître ou en comprendre toute la signification, toute l'envergure. Que signifie-t-il ? La finalité de tout acte éducatif est l'autonomie de l'autre. Mais, que peut-on dire d'autre de l'éducation ? Il est essentiel de se poser ces questions lorsque l'on intervient dans le domaine de l'éducation spécialisée, afin que notre action ait plus de sens, soit plus claire et lisible pour nous-même et pour les autres.

Éduquer vient du latin ex-ducere, qui, au sens étymologique, veut dire « conduire hors de... ». Mais, comme le souligne Joseph Rouzel dans son ouvrage « Parole d'éduc, Éducateur spécialisé au quotidien »¹, hors de quoi ? Hors de ce lieu dont il est fait référence dans l'Encyclopédie Universalis indiquant que « tout éduqué est une personne déplacée, qui sous la conduite d'autrui, quitte un lieu pour en gagner un autre ». Quel est ce lieu symbolique, que peut-on en dire ?

S'il y a un éduqué, une relation éducative s'est construite. Quelles sont les bases nécessaires de cette relation éducative qui permet à l'éduqué de « quitter un lieu pour en gagner un autre » ? Le verbe « Éduquer » est ponctué de références au déplacement, passant d'un lieu à un autre. C'est le passage d'un état de départ à un état d'arrivée. Cette notion de déplacement prend corps dans l'espace. Il faut une brèche dans l'espace de départ qui doit permettre à l'éduqué d'aller vers un ailleurs. Éduquer, c'est donc fabriquer de l'ouvert avant de « conduire hors de ... ». Le dedans seul, c'est ce qui est fermé, clos, et en systémie, qui renvoie à la notion de mort, alors que le dehors apporte une notion d'ouverture, de possibilités, d'une certaine liberté d'action et de réaction. L'éducateur doit donc ouvrir des praticables dans le dedans de l'éduqué afin que celui-ci fasse son chemin.

Les premiers éducateurs dans la vie de chacun sont les parents ou leurs substituts. D'autres joueront aussi ce rôle tels que les grands-parents, les enseignants, et parfois les éducateurs spécialisés (ou moniteurs-éducateurs, éducateurs techniques spécialisés, etc.). Ces derniers interviennent auprès de personnes prises dans des systèmes enfermants (et non fermés), qui peuvent les persécuter à un moment de

1. Joseph Rouzel, « Parole d'éduc. Éducateur au quotidien », Éditions Érès, 1995.

leur vie. L'objectif est de leur offrir d'autres possibilités pour accéder à des systèmes moins rigides, plus souples, ou à l'inverse, avec plus de règles, de cadre s'ils se trouvent dans des systèmes trop souples, tels que le laxisme ou l'abandonnisme. Il faut être dans un système qui a du jeu, comme une pièce mécanique, pour pouvoir se sortir parfois de situations délicates. C'est aussi les rendre responsables de leurs actes. En tant que professionnels, nous intervenons dans le cadre de l'éducation spécialisée. Il faut admettre que cette appellation est mal choisie, car nous ne sommes pas spécialisés dans un domaine particulier de l'éducation tels que l'autisme, les troubles du comportement, l'alcoolisme, etc. En fait, les termes d'éducation spécialisée sous-entendent que l'éducation que nous pratiquons est spéciale dans le sens qu'elle s'adresse à une population en difficulté et qu'elle est professionnalisée.

“L'objectif de toute relation éducative est donc bien l'autonomie de l'autre”

Les fondements de la relation éducative n'ont pas les mêmes bases du côté de l'éducateur et de l'éduqué. L'éducateur doit tout d'abord être disponible à l'autre, sans être à sa disposition ; tout simplement être là, présent. Cette disponibilité physique prend sa force dans la disponibilité d'écoute à la parole de l'autre. Elle est attentive et empathique. Si elle est empathique, l'éducateur doit tout de même garder la bonne distance dans la relation, sans quoi l'éduqué n'aurait pas la possibilité d'accéder à l'autonomie. Dans cette optique, l'éducateur doit offrir des “véhicules” à l'autre pour atteindre le lieu d'autonomie. Ces véhicules, c'est lui laisser un espace de liberté, un espace intime, lui donner la possibilité de trouver sa place dans le lien social.

Du côté de l'éduqué, c'est son désir d'entrer en relation avec l'éducateur spécialisé qui fonde l'acte éducatif. L'éducateur ne peut pas désirer pour l'autre. Désirer renvoie aussi aux notions d'espace, de déplacement et de distance. En effet, désirer vient du latin « de-siderer », qui, au sens étymologique, veut dire « séparer de l'astre ». L'éducation et le désir sont donc liés par cette notion de distance, de liberté d'aller vers autre chose, vers un ailleurs. Désirer, c'est déjà être dans un processus d'éducation.

Éduquer, c'est offrir des ouvertures à l'autre, l'accompagner jusqu'à ce qu'il se saisisse des brèches, des possibles, afin qu'il puisse se dégager seul de situations difficiles, sans l'aide d'autrui. L'objectif de toute relation éducative est donc bien l'autonomie de l'autre. Pour cela, il faut repérer ses problématiques au-delà de ses demandes, et l'accompagner vers la “résolution” de celles-ci afin de pouvoir vivre mieux avec, pour un « mieux-vivre », un « mieux-être ».

Freud disait pourtant qu'il y a trois métiers impossibles : « guérir, éduquer et gouverner ». Il est vrai qu'une personne ne peut pas être éduquée à tout moment. Des périodes de jachère, durant lesquelles le jeune n'est pas en capacité d'attention, sont nécessaires, et celui qui est en position d'éducateur doit les accepter, tout en

restant présent, disponible, mais sans trop intervenir, au risque que le jeune ne rejette définitivement l'intervention de l'adulte, de celui qui a le rôle d'éducation. Freud ajoutait à juste titre que :

« l'éducateur et l'éduqué sont logés à la même enseigne du point de vue des lois de l'inconscient et que toute tentative de maîtrise de cette relation est d'emblée battue en brèche ».

Le suivi éducatif ne peut se réaliser, à mon sens, que sous certaines conditions que je développerai ultérieurement. La relation éducative se forge au cours des rencontres, des échanges et des attitudes de chacun. La durée de mon stage m'a permis de mener de nombreuses actions ponctuelles et des suivis éducatifs. Les principes de la Prévention Spécialisée font du suivi éducatif un véritable engagement de la part de chacun, l'usager prenant une place d'acteur dans son projet et dans la relation. Après avoir montré en quoi la relation éducative est si particulière en Prévention Spécialisée, je donnerai l'exemple d'un suivi éducatif que j'ai mené durant mon stage.

II - LES SPÉCIFICITÉS DE LA RELATION ÉDUCATIVE EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Cette relation éducative est particulière en Prévention Spécialisée pour de multiples raisons que je vais ici exposer et développer. Ce qui la rend si particulière, c'est avant tout certains des principes fondamentaux de la Prévention Spécialisée définis dans l'arrêté interministériel de 1972 et ses huit circulaires d'application, qui donnent un cadre de travail et d'action éducative à l'éducateur spécialisé. Les deux principes qui agissent prioritairement sur la relation éducative me semblent être l'absence de mandat et la libre adhésion, l'anonymat découlant des deux principes précédents. Je ferai aussi un petit rapprochement entre le principe de non-institutionnalisation des activités et la relation éducative, ce qui peut peut-être surprendre au premier abord.

L'absence de mandat nominatif explique à lui seul la philosophie particulière et spécifique de la Prévention Spécialisée. L'éducateur de rue n'a pas de mandat nominatif, c'est-à-dire que la population n'est pas désignée nominativement ; elle est simplement « désignée globalement comme marginalisée, en rupture avec son milieu ». Cet aspect pointe le décalage qu'il y a entre cette méthode d'intervention et toute autre approche administrative ou judiciaire. De ce fait, c'est l'éducateur qui va vers les jeunes, leur milieu de vie, le territoire qu'ils occupent. Il va à la rencontre de l'autre, et ce n'est pas l'usager qui vient vers l'éducateur suite à une décision de telle ou telle commission sur l'éducation spécialisée, qu'elle concerne l'enfance ou l'âge adulte. Quelle autre méthode d'action éducative peut prétendre aller vers les jeunes, leur environnement, leur milieu de vie, le territoire qu'ils occupent aux heures où ils y sont ? L'instauration de la relation est donc originale avec ce principe, dans le sens où c'est l'éducateur qui cherche à entrer en relation avec le jeu-

ne ; la relation n'est donc pas artificielle, obligatoire entre l'éducateur et le jeune, car attribuée par mandat nominatif. De plus, les jeunes ne sentent pas dès la première rencontre une quelconque obligation à la relation, mais ils en font le choix. La notion de choix est explicitée dans le principe de la libre adhésion.

“La notion de choix est explicitée dans le principe de la libre adhésion”

La libre adhésion permet au jeune d'accepter ou de refuser l'offre relationnelle proposée par l'éducateur de rue. Le jeune n'a donc aucune obligation à la relation, et ce choix participe au caractère unique donné à la relation éducative en Prévention Spécialisée. C'est aussi cette libre adhésion qui permet que le jeune soit acteur, partie prenante à part entière de son projet, car il est à l'origine de son projet éducatif suite à sa ou ses demandes. Il nous apporte les objectifs de son projet. La finalité de l'éducateur doit évidemment rester l'autonomie de l'autre, et il posera pour cela certains principes transitoires à atteindre, appuyés sur la demande du jeune pour arriver à cette autonomie. Je vais prendre un exemple.

Sur le quartier, il y avait un jeune homme d'une vingtaine d'années qui m'avait demandé de l'accompagner dans certaines démarches pour trouver un emploi ou une formation qualifiante. Sa demande était donc claire. Il voulait que je l'aide dans sa recherche d'emploi. Il n'est pourtant pas venu aux deux premiers rendez-vous que nous nous étions fixés en matinée, car il ne s'était pas réveillé. Sa « marginalisation » le « décalait » dans le temps. Son but (et sa demande) étant de retravailler, nous avons posé des objectifs intermédiaires, le premier étant de se lever de bonne heure en semaine. Nous avons pris le rendez-vous suivant à 14h00. Il était présent. Celui qui a suivi était à 13h00, puis le suivant à 11h00, jusqu'à ce qu'il soit présent aux rendez-vous fixés à 9h00. Il y a eu des échecs, des retours en arrière, mais l'objectif a fini par être atteint. Si cela peut sembler dérisoire, ce n'était pourtant pas évident pour lui.

Dans le principe de non-institutionnalisation des activités, la relation prend aussi une dimension particulière, en étant vouée à s'éteindre. Cela semble évident dans toute relation éducative, mais cet aspect est amplifié en Prévention Spécialisée, car non seulement il est rappelé dans l'arrêté interministériel de 1972 que cette forme de relation ne doit pas perdurer dans le temps par l'autonomie de l'autre, mais il est aussi indiqué que l'action de la Prévention dans un quartier est amenée à disparaître. Elle doit s'arrêter dès que le besoin n'est plus présent, en créant ou en “*passant*” le relais aux partenaires de terrain ou à une association d'habitants de quartier qui se structure. Dans le fascicule « La Prévention Spécialisée, une démarche engagée » du Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, il est écrit que :

« le principe de non-institutionnalisation s'applique donc aussi à la Prévention Spécialisée elle-même, puisque son objectif doit être de réparer et non pas de perdurer sur une même zone... ».

Un paragraphe me semble nécessaire pour rappeler l'importance de l'équipe et plus généralement des collègues dans la relation entretenue avec l'usager. L'équipe est une aide capitale dans le quotidien de l'éducateur, confronté parfois à un sentiment de solitude. Les équipes sont affectées sur des territoires distincts. Mais, il m'est arrivé à de multiples reprises de faire de la rue avec des éducateurs et des éducatrices qui intervenaient sur un autre territoire que le mien, et inversement. Cela favorise non seulement un regard extérieur sur le quartier, mais également des activités interquartiers.

La relation en Prévention Spécialisée naît et se construit d'une manière particulière. La relation au sens stricte du terme prend corps dans le travail de rue car la rue est le moyen pour entrer en relation avec la population désignée globalement dans les textes comme marginalisée ou en risque d'inadaptation, et n'utilisant plus les équipements existants. « Aller vers », « Être avec » sont les buts de la démarche de l'éducateur de rue. Il n'est pas dans l'errance, il va à la rencontre de l'autre. Il se place dans une démarche d'observation, d'interpellation des jeunes en difficulté. Il se fait sans cesse connaître de l'autre. La rue devient le lieu des rencontres où la relation éducative se forge, où des projets éducatifs naissent. La rue permet donc la rencontre (formelle, formalisée, informelle ou spontanée), et au-delà la mise en place d'activités. La rencontre avec le jeune peut évoluer vers une relation de confiance, qui pourra peut-être aboutir à une relation éducative. Une relation pour être éducative nécessite une confiance mutuelle entre les acteurs.

III - UN EXEMPLE DE SUIVI ÉDUCATIF EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

En Prévention Spécialisée, nous n'avons pas de dossier sur la personne suivie et n'avons donc aucune indication quant à son passé (scolaire, familial, affectif, etc.). C'est au fur et à mesure des rencontres que l'autre nous apporte les informations qu'il veut bien nous confier concernant son vécu. Ces "*confidences*" sont le résultat d'une relation de confiance établie. Je donnerai donc les renseignements sur le jeune homme impliqué dans cette relation intersubjective au même rythme qu'il me les a confiés, car cela montre l'évolution de la relation et concrétise une des spécificités de l'action éducative en Prévention Spécialisée.

J'ai choisi pour cet article un jeune homme qui m'a fait appel pour l'accompagner dans différentes démarches et qui m'a accordé sa confiance. Je l'ai rencontré pour la première fois alors que je visitais le Centre social du quartier, accompagné par l'un des animateurs. C'était le premier jour de mon stage. Il s'exerçait au code de la route dans la salle des ordinateurs. Je l'appellerai ici Karim afin de respecter le principe de confidentialité auquel j'ai fait référence précédemment. Après nous être présentés mutuellement, je me suis intéressé à ce qu'il était en train de faire. En fait, il devait passer l'examen du code de la route l'après-midi même, et s'exerçait donc. Il était inquiet et anxieux. J'ai tenté de le rassurer pour qu'il prenne confiance en lui. J'ai appris lors de cette rencontre qu'il avait vingt ans.

Je me suis intéressé à ce qu'il faisait et à lui en tant que personne. Cela est primordial dans l'objectif d'élaboration d'une relation avec autrui. Celle-ci pourra peut-être évoluer vers une relation éducative si le besoin se présente. C'est donc toute l'importance de la première rencontre qui guide en partie la suite de la relation. Elle est essentielle car elle donne à l'autre une première image de soi, et même si elle n'est pas définitive, elle encourage ou non l'autre à revenir vers nous en fonction des représentations qu'il a pu se faire de notre comportement. C'est aussi le regard qu'il peut porter sur notre capacité de disponibilité et d'attention. Pierre Fedida va même jusqu'à penser que tout se dit dans les quinze premières minutes d'une rencontre.

“La première rencontre guide en partie la suite de la relation”

Durant ce premier échange, je l'ai écouté, regardé, et donc reconnu afin qu'il puisse reprendre confiance en ce qu'il faisait. Nous devons être disponibles à la rencontre de l'autre quel que soit son anxiété, et être attentif à lui pour faire évoluer son rapport au monde. C'est l'implication que nous mettons dans la relation qui est importante. Ce vécu relationnel est alors impliqué car il est empathique, c'est-à-dire chargé d'émotions et de vibrations aux sentiments qu'éprouve l'autre. Il est cependant nécessaire de garder la *“bonne distance”*, et c'est bien cet équilibre entre empathie et distanciation aux émotions de l'autre qui fait toute la complexité de la relation dite éducative. L'émotion est là, doit être là, mais elle ne doit pas nous submerger, car nous serions alors hors langage.

Deux jours plus tard, je l'ai questionné sur son passage du code de la route, et il m'a annoncé qu'il avait été reçu à l'examen. Suite à mes félicitations, il a eu un discours de dévalorisation de lui-même, en m'expliquant qu'il n'était pas normal d'être félicité pour cela, car il était tout à fait logique d'avoir réussi. Il me montrait là un aspect important de sa personnalité : il avait une image très dévalorisée de lui, avec un narcissisme défaillant. Mon objectif était alors qu'il reprenne confiance, qu'il ait une image plus positive de sa personne. Mon rôle était de lui rappeler la valeur de ce qu'il avait fait, sachant qu'il avait financé seul son permis de conduire, et qu'il avait suivi régulièrement les leçons de conduite. Il n'avait d'ailleurs pas commencé les cours de conduite, par manque de confiance, préférant attendre d'avoir le code de la route.

Durant la même semaine, il m'a appris qu'il travaillait, mais que « ce n'était qu'une mission intérim ». Ce n'était pas une situation très valorisante, et qui lui apportait peu de sécurité au niveau professionnel. Était-ce un choix de sa part ou le fait de ne pas trouver un contrat à durée indéterminée ?

C'est au début de la semaine suivante que Karim m'a fait part de l'une de ses intentions, sans exprimer de demande explicite. Il souhaitait faire une formation, un an après avoir arrêté ses études, et n'ayant pas obtenu le baccalauréat. Malgré son comportement *“moins agréable, moins courtois”* que précédemment, je lui ai proposé de lui donner des documents de l'AFPA (un organisme de formation) que je détenais, car il souhaitait connaître l'ensemble des formations proposées n'ayant pas fait de choix définitif.

Le comportement de Karim trouve une partie de son explication dans le contexte où il évoluait. Il était avec un groupe de jeunes majeurs à un endroit d'où ils peuvent observer toutes les allées et venues dans le quartier. Mais l'inverse est aussi exact, c'est-à-dire que nombreux sont ceux qui pouvaient le voir en compagnie de « l'éducateur ». Les notions de groupe et de lieu peuvent permettre de saisir en partie les causes de son comportement.

Quelques jours plus tard, je lui ai donné les documents dont nous avons parlé, car respecter ses dires, participe à la fiabilité de l'éducateur et par conséquent, à la confiance que l'usager lui accorde. Sans confiance mutuelle, la relation éducative est compromise. Durant les semaines suivantes, Karim n'a pas regardé, ne s'est pas intéressé aux formations proposées par l'organisme. Quelle était sa motivation réelle ? Pour quelle(s) raison(s) ne s'y intéressait-il pas ?

C'est au cours des discussions que nous avons eues à cette période, que Karim m'a dit qu'il vivait encore chez ses parents.

Deux semaines ont passé avant que je rencontre à nouveau Karim qui était en compagnie de l'un de ses amis. Nous avons échangé sur les rôles et fonctions de « l'éducateur de rue », puis sur ses cours de conduite. Il tenait d'ailleurs un discours assez contradictoire sur ce dernier thème. Il disait à la fois qu'il n'était pas satisfait de son auto-école qui lui faisait faire des heures de conduite supplémentaires (au-delà du minimum exigé par la loi), mais que cela était tout de même nécessaire car il ne se sentait toujours pas à l'aise. Karim aura par la suite souvent ce genre de discours contradictoire. Il m'a ensuite demandé à plusieurs reprises que je lui prête ma voiture afin qu'il s'entraîne, en m'expliquant que cela se pratiquait beaucoup dans le quartier. J'ai évidemment refusé en lui rappelant la loi.

Lorsque son ami est parti, il m'a demandé de faire un tour dans le quartier avec lui. Après quelques minutes, il s'est arrêté au niveau du hall de l'immeuble où habitent ses parents. C'est un endroit du quartier où peu de personnes circulent et peuvent nous voir. Je trouvais Karim très tendu. Il m'a alors dit : *“Je veux te parler d'une connerie que j'ai faite, mais il faut absolument que tu n'en parles pas, car personne n'est au courant !”*. Je l'ai rassuré en lui précisant que « les éducateurs de rue » étaient tenus au respect de l'anonymat, de même qu'au secret professionnel. Il m'a alors confié son histoire. Il était accusé d'avoir porté un coup de couteau dans le bras d'un videur de restaurant (établissement qui se situe à l'extrémité du quartier) qui lui en avait refusé l'entrée du fait de son état d'ébriété. Il avait besoin de parler de tout cela, étant resté seul jusqu'à présent à gérer cette situation et ses émotions. Dans le même temps, il tenait un discours très virulent envers la personne qu'il avait agressée et qu'il connaissait avant cet incident. Il disait que dans le quartier, *“ils règlent les problèmes entre eux”*, sans faire appel à la justice. Karim me laissait voir là toute la violence et l'agressivité dont il pouvait faire preuve, évoquant même la possibilité de tuer le videur qu'il avait blessé. J'ai alors tenu des propos qu'il avait du mal à entendre, lui expliquant qu'il était normal et justifié que la personne porte plainte.

Karim souhaitait en fait que j'agisse pour lui éviter la prison. Cela n'étant évidemment pas envisageable, je lui ai proposé de l'accompagner dans ses démarches jusqu'au procès. Souhaitant que je me renseigne pour lui sur les démarches à suivre afin d'obtenir un avocat commis d'office, je lui ai demandé si je pouvais faire appel à l'un de mes collègues qui était très informé sur ces procédures, ce qu'il a accepté. Il était d'autant plus inquiet qu'il écopiait déjà de sursis pour deux affaires similaires.

Une semaine plus tard, en réponse à l'une de mes questions, il m'a dit que ses parents n'étaient pas au courant de ce qu'il vivait. Il était visiblement difficile pour lui de faire référence à eux. Il a changé de sujet de conversation, et m'a expliqué qu'il souhaitait rencontrer un avocat qu'il connaissait.

Durant un mois, Karim n'a fait aucune démarche, ni vers moi, ni vers l'avocat dont il m'avait parlé. Il semblait fuir cette histoire et vouloir repousser l'échéance. Un soir du début de l'été, Karim est venu s'asseoir sur un banc où nous étions avec ma collègue. Il ne semblait pas aller très bien. Après qu'il nie cela plusieurs fois, je suis parti et l'ai laissé avec ma collègue, qui lui tiendrait un discours certainement différent du mien de sa place de femme et d'éducatrice expérimentée. De plus, cela permettait de mettre un relais en prévision de la fin de mon stage.

Au début du mois de juillet, Karim a reçu une lettre de l'ANPE lui indiquant ce qu'il devait faire pour accéder à la formation proposée. En effet, il voulait être rapidement dans un processus de formation en vue du procès. Le même jour, il m'a dit qu'il avait pris rendez-vous avec l'avocat, et préparait le discours qu'il allait tenir devant ce dernier, préférant dire qu'il ne se souvenait de rien du fait de son état d'ébriété, afin « d'excuser » son acte. Ma collègue et moi lui avons dit qu'il était préférable qu'il dise la vérité. Il a exprimé ensuite son souhait que je l'y accompagne.

Trois jours après, nous sommes donc allés chez l'avocat. Karim avait un discours contradictoire, racontant les faits, tout en précisant qu'il ne se souvenait de rien. L'avocat lui a expliqué que ce n'était pas un bon moyen de défense, avant de l'interroger sur divers sujets et d'évoquer la possibilité qu'il rencontre un "toubib" (ce que Karim a immédiatement refusé, invoquant le fait qu'il n'était pas fou). Karim nous a alors expliqué qu'il n'avait aucun centre d'intérêt et qu'il passait son temps libre à ne rien faire. En fait, selon mes observations, il me semblait qu'il n'était pas heureux, et n'avait pas d'envies. C'est alors qu'il nous a parlé de ses problèmes familiaux. Il lui était très difficile d'évoquer cela sur le plan émotionnel. Les difficultés étaient nombreuses, que ce soit entre ses parents qui traversaient une crise conjugale, ou à propos de la non-communication entre frères et sœurs. Karim a aussi évoqué un lien très fort qui existait entre sa mère et lui, lien qui semblait l'empêcher de se distancier des difficultés parentales, de se vivre en dehors d'eux. Il disait ne pas être bien si sa mère n'allait pas bien, et que son état psychique était en totale coordination avec celui de sa mère. Il se situait dans une place ambiguë, entre celle du père (mari de la mère) et du "petit" enfant. Ce déséquilibre de place se serait traduit par un déséquilibre comportemental chez Karim. Il m'a semblé qu'il n'occupait à aucun moment la place qui est la sienne : celle d'un jeune homme qui entre dans l'âge adulte. Tout cela était d'autant plus difficile pour lui qu'il se trouvait pris entre deux cultures, deux identités, celle de son pays d'origine, le Maroc, et celle du pays dans lequel il vit, la France. Les actes délictueux que Karim posait n'étaient-ils alors pas finalement un moyen pour lui d'interpeller ceux qu'il aime et de créer un "rassemblement" autour de lui, même s'il passait pour cela par des méthodes qui le mettaient en danger ? À la fin de l'entretien, l'avocat m'a demandé de faire une attestation précisant que Karim avait pris contact avec des éducateurs et qu'il avait entrepris des démarches auprès de certains organismes de formation, attestation qui a été faite avec mes collègues.

Nous sommes ensuite allés dans une brasserie, Karim ne souhaitant pas retourner immédiatement dans le quartier ou chez lui. Il y a pris une bière, alors que nous venions d'évoquer les conséquences que pouvait avoir l'alcool sur lui. Il a d'ailleurs reconnu qu'il ne connaissait pas ses limites et ne s'arrêtait de boire que lorsqu'il n'y avait plus d'alcool. Mal à l'aise, il a changé de conversation, et a cherché dans le passé une explication à ses accès de violence. Je lui ai expliqué que seuls les "toubibs" pouvaient l'aider à ce niveau s'il voulait

essayer d'y voir plus clair. Il a alors reparlé de sa famille. J'ai appris qu'il était le quatrième enfant d'une fratrie de six. En systémie, si l'on constituait le génogramme de sa famille, on remarquerait que Karim s'y trouve au centre, comme s'il y occupait une place centrale.

La semaine suivante, Karim m'a téléphoné au service afin de savoir si l'attestation était prête, et si je pouvais l'accompagner chez son avocat le lendemain. Nous nous y sommes donc rendus ensemble. L'avocat a abordé plusieurs thèmes, dont celui de la confiance que l'on accorde aux personnes qui nous entourent. Karim était rapidement submergé par ses émotions. En sortant, nous sommes retournés dans la même brasserie que la fois précédente. Karim y a pris un soda et me l'a fait remarquer. Dans un premier temps, il m'a dit qu'il avait parlé de sa situation à son frère aîné, prévenu des difficultés de Karim par leur mère qui avait ouvert une lettre adressée par l'avocat. Karim n'a d'ailleurs pas voulu s'entretenir avec sa mère à ce sujet, malgré le fait qu'elle en formule la demande. Puis, gêné, Karim m'a dit qu'il n'avait pas été très honnête avec moi, ayant fait appel à moi, au départ, afin d'obtenir une attestation qui aurait pu l'aider. Je lui ai signalé que je m'en étais douté, mais qu'il faisait ici preuve d'une certaine honnêteté en me le disant. J'ai ajouté que de toute manière, tout ce qui avait été noté dans l'attestation était vrai. Ensuite, il m'a dit n'avoir aucune perspective, aucun but dans la vie, aucune envie, et aucun projet de vie. Il ne se projetait en effet jamais dans l'avenir, et répétait sans cesse les mêmes scènes.

Sept jours après, Karim m'a parlé de ses relations avec ses petites amies et de la manière dont il procédait. Il leur mentait systématiquement sur son identité, son adresse, et leur disait qu'il avait des relations avec d'autres jeunes filles en même temps. À l'inverse, il n'admettait pas qu'elles lui mentent. D'une manière générale, Karim est un jeune homme qui évite de s'attacher, afin de ne pas courir le risque de perdre ou d'être déçu. De cette façon, il se protégeait.

Le lendemain, jour du procès, Karim était évidemment très angoissé. Son frère aîné est arrivé au tribunal après que l'affaire concernant Karim ait été traitée. L'avocat était en train de lui expliquer la réquisition du procureur (vingt jours de peine-amende de 750 francs et 1000 francs pour port d'arme illégal). Il envisageait alors la possibilité d'effectuer plutôt dix jours de prison ferme, la peine encourue s'il ne payait pas l'amende selon les propos de son avocat.

Il est allé ensuite parler à la victime dans le hall d'entrée du tribunal et l'a menacée. Je leur ai dit que ce n'était ni le lieu, ni le moment pour qu'ils parlent de tout cela ensemble. Après que la victime se soit éloignée, j'ai fait remarquer à Karim qu'il menaçait, au sein même du tribunal, la personne qu'il avait agressée alors qu'il venait de comparaître pour violence. Son frère m'a redit qu'habituellement, ils ne portaient pas plainte dans leur quartier, et réglaient les différends entre eux. J'ai répondu que je trouvais tout à fait normal et justifié que la victime ait fait appel à la justice, car le tribunal permettait une neutralité dans le jugement, et qu'il était anormal et risqué qu'ils règlent des problèmes de cet ordre entre eux. Cette situation montre la difficulté de Karim à contrôler ses émotions et marque son impulsivité. Il voulait aussi "*reprendre le dessus*", montrer selon ses représentations qu'il était désormais un homme. Je pense que cela a été accentué par la présence de son frère aîné qu'il admire et qu'il ne voulait pas décevoir. En agissant ainsi, il suivait la logique de son frère et espérait, selon moi, que ce dernier soit fier de lui.

Le verdict annoncé a été de six mois de prison avec sursis et de deux ans de mise à l'épreuve. Son avocat lui a expliqué le jugement et les obligations qui s'y rattachaient. J'ai ensuite précisé à Karim que le verdict était une réelle sanction, car il ne le percevait pas ainsi. La victime souhaitant s'excuser auprès de lui, je leur ai redit, à lui et à son frère, qu'il n'avait pas à le faire, car il était la victime et non l'accusé !

Le lendemain, il y avait un article dans le journal local qui traitait du jugement de Karim, sans que son nom y apparaisse. Nous étions plusieurs à le lire dans le Centre social, et peu de personne était au courant de ces faits. L'un des jeunes, mis dans la confiance, a alors crié dans la structure qu'il s'agissait de Karim. Je lui ai dit que c'était le problème du choix de la personne à qui l'on se confiait, faisant référence à la discussion qu'il avait eue avec son avocat.

Un peu plus tard, je l'ai vu monter à la place du conducteur dans la voiture de son autre frère. Je me suis accoudé à la fenêtre du passager, et j'ai dit ironiquement que je croyais qu'il ne passait le permis qu'une semaine plus tard. Je lui ai dit les risques qu'il encourait à agir ainsi. Il m'a répondu qu'il ne pensait jamais aux conséquences que pouvaient avoir ses actes, m'a remercié de le prévenir, puis il est parti. J'ai eu à ce moment-là un sentiment de déception par rapport à tout ce que nous avons mis en place, aux longs échanges que nous avons eus, et à mon "*illusion*" qu'il avait désormais pris "*un autre chemin*"... Mais, le chemin devait être encore long.

Quelques jours plus tard, nous avons parlé de son projet de formation. Celle qui lui était proposée consistait à devenir régleur de machines automatisées. En fait, il disait ne vouloir faire ce métier que quelques années pour mettre de l'argent de côté et acheter un commerce. Pour la première fois depuis notre rencontre, je voyais Karim se projeter dans l'avenir. Peut-être l'attente du procès l'en empêchait-il ?

Nous nous sommes revus à plusieurs reprises jusqu'à la fin de mon stage. Je n'ai présenté ici que trois mois de la relation éducative partagée, alors que je suis resté présent plus d'un an sur le quartier. Nous avons donc longuement abordé son comportement qui était parfois inadapté. Il n'a d'ailleurs, par la suite, pas été retenu pour la formation pour cette raison.

Au cours de cette relation, j'ai tout de même vu Karim faire de plus en plus preuve de respect envers les adultes et adopter par moment un comportement plus socialisé en dehors du quartier.

IV - CONCLUSION

Dans cet écrit, j'ai essayé de montrer en quoi la relation éducative tendait à être spécifique en Prévention Spécialisée. Quant à mon expérience, la finalité que je donne à mon action, je la retrouve dans les termes utilisés dans la charte d'objectifs du Conseil National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée :

« ...permettre que ces personnes puissent accéder à des conduites de vie meilleure dans la dignité et la progression vers plus d'autonomie sociale ».

Pour cela, il faut offrir d'autres possibles aux personnes suivies, en les y accompagnant. Cette position que j'adopte doit prendre en compte l'histoire de chacun, son environnement, sa culture, etc.

Il est vrai que les difficultés et les barrières sont nombreuses pour accéder à un possible meilleur. Mais, je reprends cette phrase de Jean-Paul Sartre :

« Certes, je suis ce que l'on a fait de moi, je suis constitué comme héritier, lesté d'un patrimoine fait de biens et de tares, mais il m'incombe la responsabilité de la question qui appartient à moi tout seul : qu'est-ce que je fais de ce que l'on a fait de moi ? Qu'est-ce que je décide de faire de cet héritage ? ».

Cela implique la prise en compte de cet héritage, et plus globalement, c'est respecter la personne. Dans les accompagnements que j'ai effectués, je souhaitais surtout que l'autre (re)découvre ses capacités, et fasse des choix à partir de ses désirs.